

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

Département

Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT

de

CHARLEVILLE-

MÉZIÈRES

=====

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

=====

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 18.12.2025

Convocation faite

Le 04.12.2025

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 décembre 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-12-233**

**Complément à la
délibération n° 2025-09-178
du 29 septembre 2025
relative à l'approbation
du programme d'actions
spécifiques à la candidature
au programme Territoire
Engagé Transition
Ecologique (T.E.T.E) et de
son plan de dépenses**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHUEX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHUEX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la validation du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET par le Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes le 20 juin 2024,

Vu la délibération n°2024-12-240 du 17 décembre 2024 relative à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoire et à l'adhésion à la démarche Territoire Engagé Transition Écologique (T.E.T.E),

Vu la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025, approuvant le dossier de candidature sous la thématique « santé environnement » avec le plan de financement proposé a été déposé,

Considérant la réunion de travail du 7 août dernier pendant laquelle la thématique générale « santé environnement » a été validée et un dossier de candidature a été rédigé,

Vu la délibération n° 2025-09-178 du 29 septembre 2025 approuvant le dossier de candidature sous la thématique « santé environnement »,

Considérant que ce dossier comprend une demande d'aide financière pour les volets suivants :

- Chargé de mission coordination du programme T.E.T.E (chargé de la coordination du programme d'animation sur la transition écologique) ;
- Accompagnement à maîtrise d'ouvrage / Conseiller T.E.T.E (chargé d'accompagner pendant 4 ans la Communauté dans la mise en œuvre de sa démarche T.E.T.E).

Considérant la nécessité de signer deux conventions de financement,

Considérant les demandes d'aide faites par la Communauté, validées par l'ADEME et bénéficiant d'un accord de financement à hauteur de ce qui avait été appelé pour chaque volet soit :

- 110 00,00 € pour 3 ans pour le chargé de mission et frais liés soit communication et équipements ;
- 35 000,00 € pour l'accompagnement sur la durée du programme.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* autorise le Président à signer lesdites conventions.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

